

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

Séance du Lundi 23 Avril 2018 à 14 heures 30

COMPTE RENDU

En l'absence du Maire, Président, la Vice -Présidente dûment mandatée par délibération du conseil d'administration du 16 mai 2014 a la charge de présider la séance.

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François COMMEINHES, Président, ayant donné pouvoir,
- Madame Marion JEANNE, conseillère municipale
- Madame Marie Josée CAUSSEGAL, représentant la croix rouge ayant donné pouvoir,
- Madame Geneviève COINDOZ, représentant l'Union Locale des Syndicats F.O de Sète et du Bassin de Thau
- Madame Céline SENEGAS, représentant Habitat Jeunes du Bassin de Thau
- Monsieur Laurent MAITRE, représentant l'Association Vallée de L'Hérault,

La présence de 7 membres restants,
Pour un total de 9 votants.

Le quorum étant respecté, la Vice -Présidente déclare la séance ouverte et, après approbation du compte rendu du dernier conseil d'administration, débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Madame GIZARDIN, Vice-Présidente du CCAS, fait un point sur les demandes d'aides et de domiciliations en cours.

**2/. Convention à passer avec Hérault Energies en vue du renouvellement du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies, et la fourniture de services associés-
Autorisation de signature.**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

3/. Marché Public-Approbation de la convention de groupement de commandes publiques entre les communes de Sète, Marseillan, Balaruc-les Bains, Frontignan, Poussan, Gigean, Bouzigues, le CCAS de Sète, l'Office du tourisme de Balaruc-Les-Bains et Sète Agglopôle Méditerranée pour la fourniture de prestations de télécommunications et de copieurs.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

4/. Marché Public- Approbation de la convention constitutive générale de groupement de commandes publiques entre diverses communes et entités publiques du territoire de Sète Agglopôle Méditerranée et Sète Agglopôle Méditerranée. Autorisation de de signature.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

5/. Transfert de gestion du centre social de la ville de SETE au Centre communal d'action sociale.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

6/. Transfert de gestion du centre social de la ville de SETE au centre communal d'action sociale. Modification des conventions de mise à disposition et de prêt de salles aux associations à titre gratuit.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

7/. Transfert de gestion du centre social de la ville de SETE au centre communal d'action sociale. Modification des conventions d'objectifs et de financement en cours d'exécution au statut du nouvel établissement public, gestionnaire du centre social de la ville de Sète au 1^{er} Mai 2018, avec autorisation de recettes.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

8/. Transfert de gestion du centre social de la ville de SETE au centre communal d'action sociale. Modification du tableau des effectifs.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

9/. Taux de vacation applicable aux intervenants dans le cadre de du contrat local d'accompagnement à la scolarité.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

10/. Convention de mise à disposition de personnel auprès de la MJC La PASSERELLE.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

11/. Transfert de gestion du centre social de la ville de SETE au centre communal d'action sociale. ALSH Gabino. Fixation de tarifs. Autorisation de recettes.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

12/. Transfert de gestion du centre social de la ville de SETE au centre communal d'action sociale. Sorties familles. Fixation de tarifs. Autorisation de recettes.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

13/. Transfert de gestion du centre social de la ville de SETE au centre communal d'action sociale. Prestations. Fixations de tarifs. Autorisation de recettes.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

14/. Décision modificative n°1 du budget du C.C.A.S – Exercice 2018.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

15/. Convention de volontariat dans le cadre du centre social.

L'ensemble des questions portées à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance est levée à 15 heures 40.

Sète, le 27 Avril 2018

La Vice-présidente du C.C.A.S

Jocelyne GIZARDIN

